2025 P 095

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE GONDECOURT

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRÊTE MUNICIPAL
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
RD 39 – Passage du Tour de France Cycliste 2025

Nous, Régis BUÉ, Maire de la commune de GONDECOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la loi n°82-2013 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié ;

Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative aux pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Départemental et du représentant de l'Etat en matière de circulation routière ;

Vu la lettre d'information et de directives du Directeur du Tour De France en date du 27 janvier 2025, relative à la 112 -ème édition du Tour de France du 5 au 27 juillet 2025 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de la société ASO (Amaury Sport Organisation) organisatrice de la 112ème édition du Tour de France, en date du 27 Janvier 2025 ;

Considérant qu'à l'occasion du passage du Tour de France Cycliste 2025, le lundi 07 juillet 2025, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur l'itinéraire de l'épreuve en agglomération ainsi que sur les voies communales adjacentes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 07 juillet 2025, le Tour de France Cycliste empruntera la RD39 pour traverser notre commune de la rue Nationale en venant de la Route de Seclin (entrée sur la commune) à la rue Nationale vers Herrin (sortie de la commune).

Publié le : 27/03/2025 15:00 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/26485

ARTICLE 2 : Du dimanche 6 juillet 2025 à partir de 14h00 et jusqu'au lundi 07 juillet 2025 à 16H00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit en agglomération sur la RD39.

ARTICLE 3 : Le lundi 07 juillet 2025 de 12h15 à 16h00, la circulation sera interdite à tous types de véhicules, ainsi qu'aux piétons, sur la RD39 de l'entrée à la sortie de la commune de Gondecourt. En outre, l'accès à l'itinéraire emprunté par le Tour de France Cycliste étant interdit, la circulation sur toutes les voies adjacentes sera bloquée au niveau dudit itinéraire.

A partir de 12h15 la circulation est interdite en direction de la rue Nationale (RD39), depuis les rues suivantes :

- Rue de Verdun
- Rue Joseph Poissonnier
- Rue Auguste Hochart
- Rue Madame Marchand
- Cimetière
- Rue Germain Delebecque
- Rue Faidherbe
- Rue Roger Salengro
- Rue Gustave Mélantois
- Rue du Maréchal Leclerc

Le dispositif sécuritaire sera installé puis levé par l'organisateur en fonction du passage des coureurs et de la voiture balai.

ARTICLE 4 : Seuls les véhicules des Pompiers pourront, en cas d'intervention, franchir les accès sous réserve d'avoir obtenu l'accord des autorités de sécurité du Tour de France.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions est fournie et mise en place par l'organisateur.

ARTICLE 6 : Les services de la Gendarmerie, le Maire et la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance du public, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de France ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin ;
- Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Seclin ;

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compte de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Lille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

POLICE MUNICIPALE * GONDECOURT * MAIRIE

Fait à Gondecourt, le 26/03/2025.

Le Maire

Régis BUÉ.

Publié le : 27/03/2025 15:00 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/26485